



Déclaration Liminaire

CSA-R DGA

CSA de Réseau de la Délégation Générale de l'Armement

du 6 octobre 2026

Mesdames, Messieurs les membres du CSA de Réseau de la DGA,

C'est une actualité riche pour la DGA en ce mois de septembre. La DGA est au cœur de la récente actualisation de la Loi de Programmation Militaire avec de nombreuses innovations sur les programmes d'armement ; ce sont lesancements des contrats industriels pour le Rafale 5, on pourrait aussi citer l'actualité sur les drones ou la livraison, en juillet, des Falcons Albatros pour la marine.

Face à cette actualité riche et rassurante sur le plan de charge de la DGA, **FO** ne peut que rappeler la question de l'équilibre « ressources effectifs » dans cette augmentation du plan de charge.

FO Défense ne doute pas, qu'à la marge, les nouvelles pratiques managériales devront permettre aux cadres de gagner de nouvelles marges de manœuvre.

FO Défense suit aussi, avec intérêt, les apports de l'intelligence artificielle avec le GT dédié au sein de la Direction des Ressources Humaines de la DGA dont elle souligne, à nouveau, la qualité des travaux menés. Mais, ces apports seront-ils à la hauteur de l'augmentation de ce plan de charge. **FO** rappelle sa position interministérielle, l'IA ne peut être sujet à la suppression de postes. L'humain doit rester la composante principale de notre intelligence.

FO Défense ne peut que rappeler son attachement à une augmentation du plan de recrutements des effectifs à la hauteur de l'augmentation des domaines et des programmes issus de la LPM. **FO** a régulièrement rappelé la mise en place de parcours professionnels pour tous. **FO** a mené des travaux de réflexions de fond sur la filière technique et en fera part pour les élections professionnelles qui se profilent devant nous. **FO** rappelle aussi pour les contractuels que l'augmentation du nombre d'ICT doit aussi se traduire par une augmentation pour une partie de ces agents à des postes de responsabilité.

FO Défense regrette le rappel à l'ordre dans des services ou des centres qui doit être fait sur le droit à la déconnexion. **FO** regrette, dans la gestion de dossiers individuels qui peuvent remonter à la Fédération, le non-respect des règles élémentaires du statut de la Fonction Publique.

FO Défense voudrait finir sa déclaration liminaire pour réaffirmer son attachement au travail mené par le réseau des CPP/RH. La réforme de ADP/PC au niveau du MINARM montre que la DGA avait, une fois de plus, une longueur d'avance sur le reste du MINARM. Il serait bon qu'elle la garde. **FO** ne peut que regretter les effets des relations difficiles sur les agents entre les CPPRH et les CMG. **FO** exige la mise en place de la subrogation (prise en charge directe des arrêts maladies par la direction d'emploi) au 1^{er} janvier. Trop d'agents en maladie sont mis en difficulté et dans le flou le plus obscur quant aux calendriers de trop perçu.

Paris, le 6 octobre 2026

